

**DOSSIER p. 4**

## **VIGILANCES**

LES MIETTES

Plus de 50 ans p. 14

TALENTS

Mylène et Olivier p. 18

HOMMAGES

À Béatrice et à Claire p. 22



# SOMMAIRE

- 3 L'édito :**  
**Guetteur, que reste-t-il de la nuit ?**  
Grace Gatibaru, pasteur

## DOSSIER

### Vigilances

- 4 En ligne de mire**  
Anne-Lise Häcker
- 5 Le Foyer alerte**  
Yves Martrenchar
- 8 État de droit et droit du sol**  
Yves Chagny
- 14 Les Miettes : déjà plus de 80 ans !**  
Anne-Lise Häcker
- 18 Temps d'exposition : Mylène et Olivier, deux photographes**  
Florence Arnold-Richez
- 19 Nouveau Jeudi de Grenelle : La laïcité**  
Frédéric Bompaire
- 20 Culture**  
Florence Arnold-Richez
- 22 Hommages à...**  
**Béatrice Gauthier et Claire Marchandise**  
F. Bompaire, M. Sfoglia, C. Chapel,  
J-C. Rossignol et M-L. Funck
- 23 Agenda**
- 24 Attention, Foyer en vigie !**  
Anne-Lise Häcker

### L'Ami du Foyer de Grenelle

est une publication  
du Foyer de Grenelle  
17, rue de l'Avre, 75015 Paris  
Téléphone : 01 45 79 81 49  
Télécopie : 01 45 79 72 21  
E-mail : journal@foyerdegrenelle.org  
Internet : www.foyerdegrenelle.org

Compte : Foyer de Grenelle  
Société Générale Paris-Grenelle  
RIB : 30003 03490 00050260266 55  
IBAN : FR76 3000 3034 9000 0502 6026 655  
BIC : SOGEFRPP

Cinq numéros par an

**Le numéro : 5 euros**

**Abonnements :**

**France : 20 euros**

**Étranger : 40 euros**

**Abonnement de soutien : 30 euros et plus**

Règlement par chèque à l'ordre de :

**Foyer de Grenelle (indiquer au dos : Amiduf)**

Pour l'abonnement, établir un chèque  
séparé de celui de la cotisation et des dons

À noter : les membres de l'Association reçoivent  
l'AMIDUF et peuvent soutenir le journal par un  
don spécifique (en précisant AMIDUF).

### Comité de rédaction :

Florence Arnold-Richez, Frédéric Bompaire,  
Bernard Brillet, Grace Gatibaru, Alain Kressmann,  
Florence Vielcanet, Anne-Lise Häcker

**Relectures :** Géraldine Dubois de Montreynaud

**Maquette :** Véronique Dauce

ISSN : 1954-3468

Imprimerie Siaz  
41 rue Maufoux  
21200 Beaune

### Directrice de la publication :

Grace Gatibaru



Ensemble & Différents  
L'une des fraternités de  
la Mission Populaire  
Évangélique de France

n°418 - janvier - février 2026

Tirage 1 000 ex.

**ILLUSTRATIONS :** Couverture : Sculpture de Nicolas Lavarenne. Remparts d'Antibes ; p. 8 : Freepick ; Autres : DR.



# Guetteur<sup>1</sup>, que reste-t-il de la nuit ?

**U**ne voix anonyme déchire le silence de la nuit. Un ouragan, venu du désert, s'annonce, menaçant des pires calamités la Judée et les pays voisins. Elle s'adresse au **prophète Ésaïe**<sup>2</sup>.

Elle interroge : combien de temps nous reste-t-il, avant que le jour se lève ? Le prophète répond, de manière énigmatique : « *Le matin vient, et la délivrance de la Judée, et la nuit aussi* ». Cette prophétie, obscure, a toujours fait couler beaucoup d'encre.

Aujourd'hui, dans un contexte complexe, pouvons-nous détecter dans la nuit de nos détresses et malheurs actuels, le plus petit indice que leur fin peut advenir ? Sentir que commence à poindre l'espoir de voir le jour se lever sur un matin de paix dans le monde, de paix sociale, de chances à saisir pour en modifier le cours ?

**Les sentinelles** d'aujourd'hui sont dans la cité. Tels des veilleurs sur leurs tours de guet, elles peuvent discerner ce qui se passe en contrebas. Lorsque tout va bien, elles veillent au bien-être et à la sécurité de toutes et tous. Et, en temps de malheur, elles perçoivent et comprennent leurs inquiétudes et angoisses et les alertent sur les dangers qui les menacent.

Nous laissons trop facilement ce rôle de guetteurs, veilleurs ou sentinelles aux personnes investies de responsabilités, aux lanceurs d'alerte et aux médias (en espérant une information fiable !).

Et pourtant. **C'est à chacun et chacune d'entre nous** qu'incombe le devoir d'être des sentinelles qui veillent sur le bien-être de notre prochain et de notre monde. De tirer la sonnette d'alarme lorsque cela est nécessaire et d'œuvrer main dans la main pour le bien commun.

Restons éveillés et soyons sobres<sup>3</sup>. Vigilants et attentifs.

1. Les prophètes de l'Ancien Testament étaient ainsi nommés par Dieu.

2. Esaïe ch. 21

3. Thessaloniens 5:6

## EN LIGNE DE MIRE

Dans son histoire, le Foyer de Grenelle a su réagir, se mobiliser (guerre d'Algérie, accueil des réfugié.e.s fuyant des dictatures....) Son action continue aujourd'hui sur le front du respect de l'accès à un travail, à un logement, du droit de chacun et chacune d'habiter la terre... Le président Martrenchar alerte : des familles dorment à la rue aujourd'hui, en France. Loin d'exclure et de discriminer, sachons accueillir. Dans un avenir proche, nous aurons besoin de populations étrangères par millions. Par Anne-Lise Häcker



**A** lerte au recul des droits humains, aux attaques contre l'État de droit, instrument de régulation de l'organisation politique et sociale, mais aussi de limitation des pouvoirs. Ce qui est en jeu ici, ce sont les droits à protéger les libertés fondamentales des citoyens. Yves Chagny le rappelle : Montesquieu alertait sur la nécessité d'arrêter le pouvoir, de veiller à ce que le pouvoir soit organisé de façon à comprendre en lui-même ses propres garde-fous.

Accès à un travail, à un logement, droit du sol, liberté de culte : affirmer l'indivisibilité des droits humains, c'est œuvrer à renforcer l'État de droit, sans lequel il ne peut y avoir de démocratie qui ne soit fondée sur lui.

Le Foyer de Grenelle est un des lieux privilégiés où peuvent s'exercer non seulement des contre-pouvoirs, mais aussi une responsabilité de la société profonde face à des menaces, atteintes, risques, régressions...

Ici, au Foyer, nous appelons à la vigilance, à la résistance, à la solidarité et à la responsabilité.

**A-L-H**



# Le Foyer alerte

**Dans le ciel de ce début d'année, les nuages s'accumulent. Les tensions nationales et géopolitiques s'exacerbent. Sur lesquelles attirer l'attention et alerter en priorité ?**

Par Yves Martrenchar, président du Foyer

**A** l'occasion des 500 ans de la Réforme en 2017, le président de la République a déclaré aux protestants : « *Nous avons besoin que vous restiez les vigies de la République* ». Le Foyer de Grenelle est une association issue du christianisme social, d'inspiration protestante et ancrée dans la République laïque. Ce rôle de vigie, nous l'avons tenu au cours des années, modestement mais fermement. En ce début d'année 2026, les menaces s'accumulent. Sur lesquelles alerter en priorité ? Sans doute sur celles où nous sommes les plus légitimes à prendre la parole, parce qu'elles touchent au cœur de notre projet associatif. Et qu'elles pourraient remettre en cause notre raison d'être, bien définie dans le projet fondamental de **la Mission populaire** : « *Offrir des lieux où chacun peut s'engager en humanité pour accueillir l'autre et où une parole qui fait sens peut être librement partagée* ».

## Droit au logement

Depuis maintenant trois ans, notre travailleuse sociale, **Rachelle**, à mi-temps, puis à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2025, **Ponine**, à temps plein, ont contribué à trouver, en étroite collaboration avec les bénévoles de l'aide à la recherche de logement, un hébergement durable pour 10 personnes. Ces dernières semaines, Ponine nous a alertés sur le fait qu'elle avait reçu 7 familles

vivant dans la rue avec des enfants. Elle se sentait impuissante et se demandait comment « *les accompagner, les réconforter* » (axe 1 de notre projet associatif). C'est une réalité dénoncée depuis quelques années par le Centre d'action sociale protestant (CASP), mais les chiffres ne diminuent pas, au contraire. Aujourd'hui en France plus de 2 000 enfants vivent dans la rue, dont 500 tout-petits, âgés de moins de 3 ans. J'ai demandé conseil aux dirigeants de l'Armée du Salut, tout aussi démunis que nous, face à la montée de ce drame. Une loi de 2007 a institué en France un droit au logement opposable (DALO), mais c'est une de nos lois les moins applicables et appliquées. Si au moins elle pouvait bénéficier de façon systématique aux familles avec de petits enfants, elle permettrait de **corriger une situation inhumaine et inacceptable dans la France de 2026 sur laquelle le Foyer de Grenelle vous alerte.**

## Vivre la fraternité

En 2018, lors de ma première réunion de conseil d'administration, j'avais dit trouver qu'en France, certains passaient facilement de propos antisémites à des paroles antisémites, très blessantes pour les juifs de France. Gabrielle, membre du conseil, juive, aujourd'hui décédée, était venue me confier à la fin de la réunion que mes paroles l'avaient touchée. J'ai appris par la

suite qu'elle avait animé le petit groupe de travail, auteur de la devise du Foyer : « Ensemble & différents » (axe 3) qui exprime comment nous voulons faire vivre la fraternité. Alors, aujourd'hui où les actes antisémites en France ont explosé et les actes islamophobes ont fortement augmenté, je voudrais alerter sur le fait que certaines personnes se sentent de plus en plus libres de tenir des propos antisémites, islamophobes, racistes, homophobes ou sexistes. Nous faisons tout pour qu'elles n'aient pas leur place au Foyer mais nous alertons pour qu'elles ne se multiplient pas dans notre pays. En particulier, en sensibilisant nos jeunes à ces sujets dans le cadre de leur formation et de leur accompagnement par des associations comme le Foyer.



### Accueillir l'autre en humanité

C'est, en particulier, accueillir la personne étrangère, migrante, en humanité. J'ai été choqué début 2025 lorsque j'ai entendu un dirigeant politique promettre un revenu minimum aux agriculteurs – ce n'est pas ce qu'ils demandent – financé par la

suppression de l'aide médicale d'État (AME) pour les personnes précaires en situation irrégulière. Un rapport de 2023 des services d'inspection générale de l'État, dirigé par deux personnalités issues d'horizons politiques différents, est venu confirmer toute l'utilité de ce dispositif et répondre à certaines critiques infondées : l'AME ne génère pas « d'appel d'air » vis-à-vis de la population migrante, le taux de non-recours à l'AME reste important. De nouvelles restrictions des conditions d'accès à l'AME auraient des conséquences graves sur la santé des personnes concernées, mais aussi en matière de santé publique, pour l'ensemble de la population de notre pays. Et nous sommes bien placés pour imaginer les conséquences sur les personnes que nous accueillons : sans la mobilisation de l'équipe du Foyer début décembre 2025 et le soutien des services sociaux de la Ville de Paris, un enfant d'une famille accueillie au Foyer, qui n'avait pas accès à l'AME, n'aurait pas pu être hospitalisé alors que sa vie était en danger, suite à une septicémie. **Le Foyer de Grenelle alerte : ne remettez pas en cause l'AME !** Plus généralement, la personne étrangère est aujourd'hui trop souvent le bouc-émissaire de nos difficultés. Certaines personnes disent que nous résoudrons nos problèmes de déficit public en supprimant les aides sociales aux populations étrangères. Or des recherches économiques sérieuses montrent que sur le long terme, l'immigration a un impact positif sur l'activité et l'emploi en France et un impact neutre sur les comptes publics. Nous savons aussi qu'aujourd'hui certains secteurs d'activités, comme celui des auxiliaires de vie, des gardes d'enfants, de la

restauration ou du bâtiment, ne pourraient pas fonctionner sans la présence d'une forte proportion de personnes étrangères. Les représentants des entreprises nous disent également que, compte tenu de la démographie à venir de notre pays, nous allons devoir accueillir plusieurs millions de personnes immigrantes dans les prochaines années pour faire fonctionner notre économie. Le 11 janvier 2024, lors d'**une rencontre des Jeudis de Grenelle** de grande qualité sur le thème de « l'accueil de l'étranger », Henry Masson, alors président de la Cimade, nous avait expliqué les conséquences très néfastes que le projet de loi sur l'immigration et l'asile, en cours d'adoption, avec en particulier certaines clauses heureusement rejetées par la suite par le Conseil Constitutionnel, allait avoir sur la vie des personnes accueillies au Foyer. Comme nous le faisons au Foyer (axe 5) pour définir nos capacités d'accueil en tenant compte de « nos limites » matérielles et humaines, « *en privilégiant la qualité de la relation* » - ce sont des choix difficiles mais indispensables -, notre pays doit sans doute se poser la question du niveau d'immigration que nous pouvons accepter pour accueillir dans de bonnes conditions, en « *veillant à la qualité de l'accueil* ». Mais nous devons aussi réaffirmer que toute personne arrivant en France doit être accueillie de façon digne et humaine. **J'alerte contre toute mesure qui viendrait rendre encore plus difficile la vie des personnes étrangères en France.** Et lorsque l'on constate qu'une partie de la jeunesse issue de l'immigration, souvent de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> générations, ne semble pas avoir trouvé sa place dans notre société et ne s'est pas pleinement

appropriée les valeurs de la République, c'est bien par des efforts redoublés de formation professionnelle, de sensibilisation à la citoyenneté et d'accompagnement pour mener des projets et non par des discours stigmatisants, que nous pourrions progresser. **Le Foyer de Grenelle alerte pour que les ressources nécessaires, données aux associations et établissements scolaires pour mener ces actions dans les années qui viennent, ne soient pas amputées mais plutôt maintenues.**

### Défendre la laïcité

La laïcité inscrite dans la loi de 1905 – avec, dans ses deux premiers articles, la liberté de conscience et d'expression des personnes, ainsi que la fin des cultes reconnus par l'État - se vit bien au Foyer, dans le respect des convictions de chacun-e (axe 4). Deux des historiens qui sont intervenus lors de rencontres-débats au Foyer de l'an passé, **Valentine Zuber** et **Jean Baubérot-Vincent**, se rejoignent pour recommander de ne pas toucher aux deux premiers articles de la loi qui traduisent les principes mêmes de notre laïcité. Le Foyer de Grenelle alerte **contre les tentatives de revenir sur la liberté individuelle garantie par cette loi, en prônant de nouvelles interdictions, en stigmatisant ou en demandant que la religion soit confinée au domaine privé, remettant ainsi en cause la liberté de culte.**

Voilà les principaux nuages sur lesquels je voulais vous alerter en tant que citoyen et président du Foyer de Grenelle, parce qu'ils touchent au cœur de notre projet associatif, en particulier le vivre « *Ensemble & différents* ». Et à la vie des personnes que nous accueillons. ■

# L'essentiel État de droit

**Pilier de la démocratie, il prévient l'usage arbitraire du pouvoir et garantit la protection des droits et libertés fondamentaux de chacun. Il fait face aujourd'hui à de multiples défis.** Par Yves Chagny



**C**oncept juridique, politique et philosophique, l'État de droit garantit la prééminence du droit sur le pouvoir et la soumission au droit des organes de l'État et de tous, individus, détenteurs de pouvoirs, autorités publiques. Autolimitation de l'État, il assure le respect des droits fondamentaux individuels et collectifs contre l'arbitraire. Il repose pour l'essentiel sur la séparation des pouvoirs, la hiérarchie des normes et l'indépendance du pouvoir judiciaire.

## Séparation des pouvoirs

Dans *L'Esprit des lois*, Montesquieu observe que « *C'est une expérience éternelle que tout homme qui a du pouvoir est porté à en abuser... Pour qu'on ne puisse abuser du pouvoir, il faut que, par la disposition des choses, le*

*pouvoir arrête le pouvoir* ». La disposition des choses est que les pouvoirs (**législatif**, **exécutif** et **judiciaire**) soient séparés afin que nul ne puisse abuser de leur réunion. Pour la même raison, la division de chaque pouvoir est également nécessaire. C'est pourquoi, par exemple, le législatif est partagé entre deux assemblées parlementaires (Assemblée nationale et Sénat), le judiciaire comporte deux degrés de juridictions (tribunaux, cours d'appel plus une instance de cassation), le pouvoir de mettre en mouvement l'action publique (procureurs) étant séparé de celui de juger.

Chaque norme juridique doit être conforme aux règles qui lui sont supérieures dans la hiérarchie des normes. **La Constitution est la norme supérieure**. Viennent ensuite, en rangs successivement inférieurs, les traités



et accords internationaux, puis les lois et enfin les actes réglementaires (décrets, arrêtés).

Le Conseil d'État a caractérisé l'indépendance de l'autorité judiciaire de manière remarquable dans un arrêt du 15 avril 2024 : *« En vertu des principes généraux applicables à la fonction de juger dans un État de droit, la justice doit être rendue par une juridiction indépendante et impartiale. Toute personne appelée à y siéger doit se prononcer en toute indépendance, à l'abri de toute pression. Sa participation au jugement d'une affaire implique qu'elle exerce cette fonction en toute impartialité, sans parti pris ni préférence à l'égard de l'une des parties. Son indépendance et celle de la juridiction dont elle est membre participent de cette exigence. Elle doit se comporter de façon à prévenir tout doute légitime à cet égard »\**.

Des contempteurs de l'État de droit aspirent à lui tordre le cou. Comment ? Par la réforme de la Constitution, l'abrogation de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, la dénonciation d'accords internationaux ou la limitation de leur portée... D'autres idées autoritaristes, absolutistes, viseraient à fermer ou limiter l'accès au juge, permettraient de peser sur ses décisions.

## Les menaces de l'illibéralisme

Les adeptes de l'illibéralisme connaissent-ils la nature exacte de l'État de droit ? Consubstantiel à la démocratie, il est à ce titre intangible et éminent. Cela explique que lui seul soit le fondement, le soutien exclusif de bien des décisions de justice condamnant un acte ou un fait de l'autorité publique attentatoire à une liberté, un droit essentiel. Il en résulte que, dans

---

*« Un peuple n'a qu'un ennemi  
dangereux, c'est son gouvernement. »*

*Saint-Just*

---

l'absolu, sa suprématie le dote de la capacité à suppléer les normes juridiques absentes, abrogées, insuffisantes. Toujours dans l'absolu, il aurait ainsi l'autorité nécessaire pour imposer l'accès au juge, son indépendance et son pouvoir qu'un acte politique aurait eu la prétention d'entraver.

Pour idéale que soit la représentation de la précellence, de la primauté de l'État de droit, elle donne la mesure de la place capitale, du rôle unique du juge en tant que garant de la démocratie. Les auditeurs de justice de l'École nationale de la Magistrature ont saisi toute la grandeur et l'importance de cette charge par l'engagement qu'ils ont pris et leur promesse d'exercer les fonctions de magistrats avec indépendance et impartialité en donnant à leur promotion 2025 le nom *État de droit*\*\*.



Billet de 200 francs - Montesquieu et L'Esprit des lois.  
Créateurs : Pierrette Lambert, Jacques Jubert, 1981

---

N.D.L.R : les intertitres sont de la rédaction

\*[www.conseil-etat.fr/arianeweb/#/view-document/?storage=true](http://www.conseil-etat.fr/arianeweb/#/view-document/?storage=true).

\*\*<https://www.enm.justice.fr/actu-16062025-la-promotion-2025-de-lecole-nationale-de-la-magistrature-portera-le-nom-etat-de-droit>).

# Nationalité française, droit du sol

## La tradition républicaine

**Vigilance : il plane de sérieuses menaces sur le droit du sol simple et double, mode d'attribution de notre nationalité à la naissance et de son acquisition à majorité. Décryptage.** Par Yves Chagny.

**L**e 23 février 1515, le Parlement de Paris décide que l'enfant légitime né en France est sujet du Roi. Il introduit le droit du sol (*jus soli*) intégral en tant que condition de l'assujettissement. Ce droit est dans la Constitution des États-Unis – à la colère de Donald Trump – et s'applique dans beaucoup d'États de l'Amérique (Canada, Mexique, Argentine, Brésil...). Un autre arrêt du même Parlement du 7 septembre 1576 assujettit au Roi l'enfant né à l'étranger de parents sujets. Il écrit pour la première fois le droit du sang (*jus sanguinis*). Le sol et le sang ont place égale dans le droit de la nationalité française et sont complémentaires. Il ne sera question ici que de droit du sol.

Le **droit du sol intégral** n'existe plus que pour obvier à trois risques d'apatridie : sont français, les enfants nés en France de parents inconnus, apatrides ou qui, en vertu de leur loi, ne leur transmettent pas leur nationalité. Le droit du sol est avant tout un mode d'attribution de notre nationalité à la naissance et de son acquisition à majorité. Est français de naissance, l'enfant né en France de parents y étant nés eux-mêmes. C'est le **double droit du sol**. Si un seul parent est né en France, l'enfant peut répudier notre nationalité à majorité. L'enfant né en France de parents étrangers naît étranger et acquiert la qualité de

Français à sa majorité s'il réside alors en France et, habituellement, pendant une période continue ou discontinue d'au moins cinq ans depuis l'âge de onze ans. Il peut réclamer cette qualité par anticipation par déclaration souscrite pour lui à partir de l'âge de treize ans ou par lui-même, à partir de seize ans, s'il remplit la condition précitée de durée de résidence habituelle en France. On parle alors de *droit du sol simple*. Il peut décliner l'acquisition de notre nationalité à majorité.

### Menaces xénophobes

Un parti politique, le **Rassemblement national**, – « *puisque'il faut bien l'appeler par son nom* » – veut abroger le droit du sol. Dans son programme pour les élections législatives de 2024, le projet était dans le vrac du sac d'un vaste plan xénophobe. Notre nationalité ne découlerait plus que de la filiation ou de la naturalisation, y compris pour les mineurs. La suppression du droit du sol simple « *faciliterait les expulsions des criminels et des terroristes islamistes étrangers* ». Étrangers tous suspects ! Il serait insensé d'abroger le *droit du sol simple*, cible politique première du discours de ce parti qui voudrait nous persuader qu'il serait le cheval de Troie d'une immigration clandestine massive. Faire un enfant en France qui, par sa vocation à



Liberté, Égalité, Fraternité 2016 - Shepard Fairey - Bd Auriol Paris 13°

devenir français, offrirait aux émigrants une vie quiète sous l'abri de nos lois sociales, sans risque d'expulsion, serait le but de leur marche épuisante et souvent mortelle sur *la Route des fourmis*. **Le discours est trompeur.** L'enfant né en France de parents étrangers est étranger et le reste longtemps. Sa famille et lui-même sont expulsables. L'expulsion de ses parents pendant sa minorité est impossible tant qu'il n'a pas acquis la qualité de Français par déclaration (13 ou 16 ans).

Il serait insensé de renoncer au *double droit du sol*. Le projet politique fait mine de n'en rien dire. Cependant, s'ils n'admettent que la filiation ou la naturalisation comme source de la nationalité il faudra bien, s'ils veulent être conséquents, que ceux qui portent le projet tarissent cette source. Le Français par *double droit du sol* appartient à la troisième génération établie en France : nés à l'étranger, de nationalité étrangère, ses grands-parents y sont venus, s'y sont installés, y ont fait souche. Après eux, ses



propres parents y sont nés, y ont vécu. Enfin, c'est lui-même qui y est né. Quel noviciat à la vie française ! Quel chemin d'intégration ! La preuve de la qualité de Français est alors rapide et simple à rapporter. Il suffit de produire l'acte de naissance, lequel mentionne nécessairement les lieux de naissance de la personne et ceux de ses parents.

### Abroger le droit du sol ?

Comment prouver la nationalité française attribuée par filiation ? Il est alors nécessaire de remonter de génération en génération, sans aucune rupture, jusqu'au premier ancêtre, homme avant 1927, femme ou homme à partir de 1927, français soit en vertu d'une lettre royale de naturalité avant la Révolution, soit par naturalisation, soit par la naissance en France en un temps de droit du sol intégral (c'est-à-dire avant la constitution de 1791). On fait difficilement meilleur exemple de complication d'une démarche administrative et comme

impossibilité pour de nombreuses personnes de prouver leur nationalité !

Le parti évoqué endura les affres de la respectabilité constitutionnelle. Un débat juridique à propos d'un projet de loi sur l'accès à la nationalité française à **Mayotte** l'agita. Le texte étrangeait le *droit du sol simple*, déjà malmené par une loi de 2018, au point de le priver en partie de son effectivité dans ce département. Des uni-

versitaires le commentèrent et relevèrent que le droit du sol est une tradition républicaine, qui comme tel, est constitutif d'un principe fondamental reconnu par les lois de la République, en sorte que le risque d'inconstitutionnalité était sérieux. On nous prévint : une manœuvre d'évitement de l'obstacle par contournement était programmée par le parti en question, qui tendait – et tend sans doute encore pour d'autres intentions – à modifier la Constitution afin que ses lois passent sans accroc le regard du Conseil constitutionnel (CC). Voté, le projet est désormais **la loi du 12 mai 2025**, promulguée après exérèse par le CC de l'écharde juridique (décision 2025-881 DC du 7 mai 2025) : la loi est conforme à la Constitution. D'abord, le CC s'incline devant le principe selon lequel : « Une tradition républicaine peut être utilement invoquée pour soutenir qu'un texte législatif qui la contredit serait contraire à la Constitution lorsqu'elle a donné naissance à un principe fondamental reconnu par les lois de la République au sens du premier alinéa du



*Préambule de la Constitution de 1946* ». Mais il tourne aussitôt le dos à son pieux hommage : « Si la loi du 26 juin 1889 puis celle du 10 août 1927... ont institué des règles selon lesquelles est française à sa majorité sous certaines conditions de résidence toute personne née en France d'un étranger, de telles règles ont été adoptées, à l'époque, pour répondre notamment aux exigences de la conscription. Ainsi, ces lois ne sauraient avoir donné naissance à un principe fondamental reconnu par les lois de la République en vertu duquel toute personne née sur le territoire français a le droit d'accéder à la nationalité française sans restriction ». La généralité de la rédaction du motif donne à la décision une portée inquiétante qui dépasse le contexte mahorais et le rendrait transposable à l'abrogation intégrale du droit du sol qui séduit des esprits et qu'elle permettrait de justifier !

### Courte vue historique

Le motif est contestable. La vue historique du CC est courte !

Ni la loi de 1889 ni celle de 1927 n'ont pu instituer le *droit du sol simple*. Elles n'ont pu que le perpétuer car il était inscrit dans notre droit depuis la Constitution de la Première République du 5 fructidor an III (22 août 1795 - le droit de la nationalité était alors de nature constitutionnelle). Les premiers pas de la tradition républicaine s'étaient élancés avec la loi des 30 avril-2 mai 1790 dite décret Target, puis avec la Constitution du 3 septembre 1791 et celle du 6 messidor an I (24 janvier 1793) qui, toutes, contenaient des dispositions claires de *droit du sol simple*. La tradition consacrée par ces textes de l'époque révolutionnaire, et jamais interrompue,

s'adosse à celle d'Ancien Régime qui remontait, après une ère de droit coutumier, à l'arrêt précité du Parlement de Paris du 23 février 1515. Quant au double droit du sol, il est issu de la loi du 7 février 1851 de la Deuxième République et s'inscrit également dans la tradition républicaine.

L'ombre alarmante qui plane sur la tradition républicaine du droit du sol couvre ce qui, par la continuité historique de son principe et la perpétuation de sa formulation, est un fertile ferment nourricier du sentiment d'appartenance à la communauté humaine constitutive de la nation. Sa menace vise une valeur essentielle de la République. ■

## LA SEMEUSE



**Marianne**, symbole de la République, en mouvement, tenant un sac de graines de la main gauche et semant du blé de l'autre main.

Dans le champ, la signature de l'artiste, créateur de la Semeuse : Oscar Roty.



# Les Miettes, une histoire de plus de 80 ans

**Une véritable entreprise solidaire, qui mobilise des trésors de dévouement et d'organisation. Et une source de revenus pour le Foyer. Les Miettes de A à Z.** Par Anne-Lise Häcker

**J**acky Ramadier est bénévole aux Miettes depuis 1970. Elle a connu l'époque où elles se tenaient dans la grande salle et dans la cour, sous des bâches, mais aussi l'organisation actuelle, avec leur répartition dans sept salles du foyer. Jacky a été responsable de cette activité pendant... près de trente ans ! Aujourd'hui, elle est toujours fidèle aux rendez-vous des Miettes, comme vendeuse. Depuis la crise sanitaire de 2020-2021, les Miettes ont lieu le samedi de 10h à 16h, **six fois par an**, sous la houlette de

**Marie-Line Funck**, depuis une bonne vingtaine d'années, et de **Mireille Faudon**, depuis huit ans, assistées d'une « réserve » d'environ 78 bénévoles. Soit, pour les Miettes des 14 et 15 novembre derniers, 365 heures de bénévolat. Une mobilisation de trésors d'engagement, de dévouement, de patience et d'organisation.

## Réception, tri, mobilisation des bénévoles

*Il y a d'abord la réception* de toutes sortes d'articles par six bénévoles, au cours des permanences qu'il faut assurer deux fois par semaine, le mardi et le jeudi de 14h à 17h : vêtements d'adultes et d'enfants, chaussures, chaussettes, collants, linge de maison, draps, bijoux fantaisie, bibelots, jouets, livres, articles de décoration, de papeterie, petit électro-ménager, vaisselle etc. Un premier tri est effectué dès la réception : seuls sont acceptés les articles neufs ou impeccables, certains « en l'état ». Les autres, doivent être ramportés sur le champ : l'association le *Relais* ne passe plus ramasser le rebut.

Vient ensuite le temps du rangement de toute la marchandise collectée dans à peu près 200 casiers, triée par saison, par type d'article, les gants et foulards dans un casier, la lingerie dans un autre, la layette aussi, et ainsi de suite... Tout un mur de casiers à la permanence des Miettes, dont



Le stand des habits pour enfants



Joëlle Wentz et sa fille Marianne

un pour *Médecins du monde* contient des serviettes de toilette pour les personnes migrantes et un autre pour le Grand Souper contenant des torchons et des serviettes. Les robes et manteaux de femme sont placés sur des portants. Une étiquette indiquant la taille et le prix est épinglée sur chaque vêtement. Certains articles valent la peine d'être nettoyés. Pour ce qui est des jeux de société, il faut s'assurer qu'il ne manque pas de pièces, recompter les cartes, les pions, etc.

Une fois triés, les vêtements d'hommes, pantalons, vestes, chemises, costumes et chaussures sont entreposés « chez Brummell », au sous-sol du Foyer, les livres d'enfants et d'adultes de l'autre côté de la cour, dans un autre sous-sol, du côté de « chez Ali Baba ».

Enfin, au cours du mois qui précède la braderie, les **78 bénévoles** reçoivent un courrier électronique avec un coupon-réponse à remplir en fonction de leur disponibilité et à renvoyer rapidement. Une dizaine de jours avant le jour J, celles et ceux qui se sont engagés à assurer une présence reçoivent un SMS leur indiquant l'heure de leur permanence, le stand de leur affectation et son emplacement. Certain-es viennent d'assez loin, de Reims ou d'Angers, par exemple, pour retrouver

l'ambiance des Miettes auxquelles elles ou ils sont attachés-es.

Une dizaine de jours avant la braderie, le moment est venu du pré-tri des vêtements par taille, puis du tri des casiers qui vont sortir le Jour J. Il faut aussi rassembler un stock de sacs de récupération dans lesquels la clientèle emportera ses achats, s'occuper de l'affichage à l'entrée du Foyer, qui lui permettra de s'orienter rapidement vers les salles qui l'intéressent en premier lieu.



Le trio aux manettes : Mireille Faudon, Valérie Arribe et un jeune homme de la plate-forme Vendredi.

### La veille, le jour de l'installation

La veille des Miettes, dix-huit bénévoles sont présentes, six le matin, douze l'après-midi. Deux volontaires supplémentaires, recrutés sur la plate-forme d'engagement des entreprises et des salarié·es *Vendredi*, donneront deux heures de leur temps. C'est le jour de l'installation des tables dans les salles de vente le matin, mais aussi des étalages dans la grande salle et chez Brummell, au sous-sol, une tâche principalement effectuée par des personnes accueillies au Foyer. Les articles sont mis en place l'après-midi, présentés sur des tables, soigneusement pliés, rangés le plus souvent par taille du côté des adultes – certains articles sont mis en valeur sur des cintres accrochés au mur –, et par âge du côté des enfants : de 8 à 16 ans d'une part et de 2 à 8 ans d'autre part. Du côté de la layette, pour les tout-petits, un bon nombre d'articles sont donnés par le Monoprix voisin.

Dans la cuisine du Foyer, **Candice Deshons** s'occupe des crêpes et des boissons. Une activité qu'elle a commencée, il y a trente ans avec son père, Michel, qui nous a quittés il y a quelques mois. Le vendredi, elle prépare deux pâtes, l'une pour une bonne centaine de crêpes sucrées et une autre pour une trentaine de galettes à la farine de sarrasin.

**Le jour J**, « *Un petit village aux nombreuses boutiques vous attend* ».

Samedi matin, quelques minutes avant dix heures : Marie-Line accueille une foule plus ou moins nombreuse qui attend de pouvoir entrer dans la cour. Elle donne une idée de ce que le public va pouvoir trouver, de l'utilisation solidaire de la recette des Miettes, invite à ne pas



La file d'attente pour entrer sur les stands

marchander les prix déjà très bas, 3 ou 4 € en moyenne, à n'emporter que des articles payés... À l'ouverture, la foule se rue vers les portes des **7 salles de vente**. Il s'agit d'être bien placé afin d'avoir les meilleures chances de dénicher de bonnes affaires. Posté à l'entrée de chaque salle, « un gestionnaire de flux » laisse entrer un premier groupe de 7 personnes dans les petits espaces, 14 dans les plus grands. Les jauges définies pendant la crise sanitaire ont été maintenues, en particulier afin de limiter les vols.

**Une soixantaine de vendeuses** sont en poste le jour de la braderie, une trentaine le matin, un peu moins l'après-midi, l'affluence du public diminuant. Chaque stand dispose d'une « caisse », une boîte à sucre en métal avec une fiche où noter le nombre des billets de chaque valeur et celui des pièces. Une opération importante, indispensable aux comptables qui vont recueillir l'ensemble des caisses à la fin de la braderie.

Dans la matinée et dans l'après-midi, Grace prend soin des bénévoles, accompagnée de Pablo qui pousse un chariot contenant des boissons chaudes et froides.

Tandis qu'à la cuisine Candice s'affaire à faire cuire ses crêpes et galettes et à les



vendre, la cafétéria attenante offre un espace convivial où s'installer entre deux achats pour boire un café, manger une crêpe, ou se retrouver à la fin des emplettes. Candice met de côté une pile de crêpes qu'elle offrira aux manutentionnaires à la fin de la journée.

Vers 16h, la braderie ferme. C'est le moment de tout remballer dans les casiers, de les rapporter à la salle des Miettes, de trier à nouveau les invendus. Une partie est conservée sur place pour une prochaine vente. Le lundi matin, des bénévoles de la paroisse protestante de Villeneuve-Saint-Georges viennent emporter tous les invendus et la marchandise dite de « troisième main ». Un partenariat est en train de s'établir avec une association qui récupère les articles destinés au recyclage, qui devient problématique. Au bout du compte, il faut assurer un renouvellement des stocks. De leur côté, les « libraires », trient aussi afin de se débarrasser d'exemplaires invendus déjà proposés deux fois.

### On démonte le décor !

### On fait les caisses !

L'équipe des manutentionnaires s'affaire à ranger les tables à leur place, à démonter les étagères, à remettre les lieux en bon état. Les comptables entrent en piste.

**Florence Gantois** dirige les opérations. Une fois les « caisses » rassemblées (18 ce jour-là), il faut en dépouiller le contenu, dans un premier temps à l'aide des fiches remplies par les vendeuses.

À la mi-journée, une partie de la recette est placée dans des enveloppes que Marie-Line collecte et met à l'abri. Le gros travail de comptage et de vérification dure plusieurs heures. Une machine trie les pièces.

Il peut arriver que quelques-unes restent coincées dans le « gosier » de la trieuse... Il faut juste tout recompter...

Alors, seulement, la fête des Miettes est terminée... Ou presque. Mireille envoie le lendemain un SMS aux bénévoles pour les remercier et les informer de la recette des ventes – celle des stands des vêtements d'hommes, de la lingerie et des bijoux arrive en tête. Trois semaines après les Miettes de novembre, il y aura la brocante, une vente de vaisselle, de cadeaux, décorations de Noël, à nouveau quelques vêtements de fête, jouets, bijoux, etc..., et le lendemain, de 10h à 17h, la vente de beaux-livres.

### UN GRAND BRAVO !

La trieuse de pièces



Les recettes...dans des boîtes à sucre

# Temps d'exposition

Après le « Voyage musical sur le Danube : de Vienne à la mer Noire » et la « soirée franco-ukrainienne » (entre autres), les Talents de Grenelle nous ont exposé, le 18 novembre dernier, les photos de Mylène Sauvegrain et d'Olivier Jacobi.

Par Florence Arnold-Richez



Olivier, bénévole au Foyer pour le café associatif, auteur de textes pour nos « quatrièmes de couverture », nous a proposé ses clichés, le plus souvent en noir et blanc (mais pas seulement), pour nous faire partager ses poèmes visuels au gré de ses pérégrinations dans Paris. Ou ailleurs : toutou dans un caddie, torrent mystérieux, entrée du métro Pigalle en pur style Guimard, place des Invalides, Beaugrenelle sous la pluie, dune battue par les vents d'Allemagne... Énigmatiques, oniriques. Bravo, l'artiste !

## Elle fait chanter les images et... les plantes...

Mylène, une amie d'Olivier, médiatrice culturelle et scientifique, a été apprenante « FLE », au Foyer. Elle nous promène sur

une plage où joue un enfant, nous assied sur ses bancs, à côté d'un monsieur bien pensif et d'un autre, un accordéoniste (peut-être rom). Elle nous fait croiser de ces silhouettes un peu fantômes, qu'elle aime faire parler à sa façon. Elle nous raconte des histoires du quotidien, avec un appareil semi-professionnel pour sa

part. Toujours sans légende. « C'est un choix : je préfère, que les gens qui viennent me posent des questions, parlent avec moi », dit-elle.

Elle reçoit les visiteurs au son mélodieux d'un drôle de petit appareil qui fait chanter les plantes, posé près du mur : un petit boîtier muni de deux capteurs dotés d'électrodes, qu'elle pose sur une feuille de la plante. Le boîtier se connecte à une application du téléphone ou de l'ordinateur. Grâce à ce système, les légères variations électriques émises par la plante sont traduites par des sons. Magique !

Et pour finir, Claude, inscrit à la Bagagerie, chante « Les murs porteurs » de Florent Pagny. « C'est ma façon de soutenir le projet d'Olivier et de Mylène. Ils sont dans la photo, moi dans la chanson ». Sympa ! ■



# Nouvelle rencontre sur la laïcité

Avec D. Vincent, Y. Martrenchar, J. Baubérot-Vincent\*. Et la participation d'une cinquantaine de personnes. Par Frédéric Bompaire

**L'**histoire, bien comprise et contée par Jean Baubérot-Vincent, donne une perspective sur la conception de la laïcité. Aux débuts de la III<sup>e</sup> République s'opposaient deux camps : la France fille aînée de l'Église, catholique et souvent royaliste et la France issue de la Révolution, républicaine et radicale plus que socialiste. En 1905, deux courants s'opposaient au sein du parti républicain : l'antireligieux et le libéral prônant la liberté de conscience des libres penseurs comme des pratiquants d'une religion. Le projet du Président **Combes** relevait du premier courant mais c'est le travail de la Commission Buisson-Briand, plus libéral, qui a été discuté.

Un compromis n'a été trouvé avec le Saint-Siège qu'en 1923, 4 ans après la mort de Pie X : il s'était opposé à la loi qui a coûté à l'Église catholique près de 400 millions (de francs-or !) en biens non culturels qui n'ont pas été transférés à des associations qu'il refusait de constituer.

Le mot « laïcité » n'a été introduit dans la Constitution qu'en 1946 (préambule), et en 1958 (1<sup>er</sup> article). Aujourd'hui, nombreux sont celles et ceux qui dénaturent la laïcité définie en 1905 : la neutralité de l'État, donc des fonctionnaires, devient celle de chacune et chacun dans l'espace public ; la

laïcité, serait la seule religion acceptable pour d'autres. Où est passée la liberté de conscience et de culte ? L'approche consumériste et la recherche de l'épanouissement personnel poussent à l'individualisme au détriment de la concorde sociale. Pour sa part, le Foyer relève le défi et défend une « laïcité apaisée », selon les mots de son président.

## Un exemple à décliner

Intéressante approche : David Vincent a présenté « Histoire et actualité des faits religieux », son cours dispensé sur 4 années au collège protestant Bernard Palissy : le thème de la laïcité n'intervient qu'en fin de cycle, après les cours sur les caractéristiques des principales religions, car il ne s'agit pas de sensibiliser ni d'informer mais bien de faire *apprendre*. En passant par l'étude des textes, des grandes figures, des différentes sensibilités au sein d'une même religion, les élèves conçoivent mieux la laïcité comme source de liberté face à la diversité des croyances dont l'État se porte garant. ■

\*Le 27 novembre, à l'occasion de la sortie de son ouvrage « 1882-1905 ou la laïcité victorieuse », PUF.



## MUGANGA, CELUI QUI SOIGNE

Film franco-belge de Marie-Hélène Roux

En DVD

Le film est un remarquable biopic sur le Dr Denis Mukwege, médecin congolais et futur Prix Nobel de la paix

(en 2018), qui soigne, au péril de sa vie, des milliers de femmes victimes des viols massifs d'une cruauté sans nom, perpétrés par les milices congolaises en République Démocratique du Congo pour faire fuir les populations. Sa rencontre avec Guy-Bernard Cadière, chirurgien belge, va redonner un souffle à son engagement. Dans son hôpital Panzi dans l'est de la République Démocratique du Congo, ils accueillent non seulement les femmes mutilées pour les « réparer », mais aussi leurs « *enfants serpents* », rejetés comme fruits de relations « impures » de leurs mères, « *prostituées à soldats* » (!) Les deux chirurgiens, s'opposent sur la

question de l'avortement. « *La vie n'appartient qu'à Dieu* », pour Muganga (qui signifie « celui qui soigne »). « *Leur corps leur appartient* », défend le Belge.

Au-delà de ces divergences, cette belle équipe aura... réparé 80 000 femmes ! Un film dur, dérangeant, qui n'est pas seulement une ode à des héros formidables, mais qui montre aussi, en filigrane, l'utilisation par des multinationales « *blanches* » de ces conflits pour s'approprier les ressources de ces pays, notamment le coltan, indispensable aux technologies nouvelles, en particulier pour la fabrication des condensateurs pour les équipements électroniques.



## L'ÉTRANGER

Film français de François Ozon

Bientôt en DVD

Belle et (presque) stricte adaptation en noir et blanc du roman éponyme de Camus (Nobel en 1957), *L'Étranger*

nous replonge dans l'Alger de 1938 où Meursault, jeune et modeste employé trentenaire, enterre sa mère sans manifester aucune émotion. Même sa liaison avec Marie semble totalement dévitalisée. Il ne sait ni mentir, ni pleurer. Il ne s'abîme pas dans les réflexions. Il vit dans l'instant, dans les sensations. Son insensibilité, allégorie de l'indifférence collective des colonisateurs vis-à-vis des peuples qu'ils soumettent et incarnation de l'absurdité et vanité des hommes à vouloir donner un sens et une morale à ce qui n'en a pas, le conduit sur une plage, sous un soleil de plomb, à tirer sur l'arabe

qu'il ne connaissait pas et à qui il n'avait aucune raison personnelle d'en vouloir. Il assiste à son procès comme s'il y était étranger, se sent de trop, ne témoigne pas de regret. Il reste de marbre, même à deux pas de la guillotine, ... jusqu'à ce qu'un aumônier de prison s'échine à le convaincre de s'en remettre à Dieu et l'invite à se repentir. Alors, il prend conscience, avec une puissante colère, de son étrangeté radicale au monde... Un beau film, - presque trop académique, toutefois -, qui nous incite à ressortir nos lectures fétiches de jeunesse, dont justement *L'Étranger* de Camus.





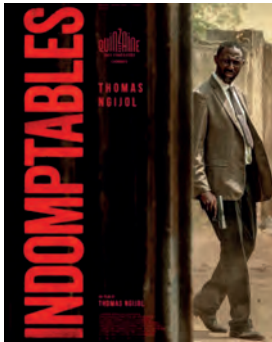
## JEUNES MÈRES

### Film belge de Jean-Pierre et Luc Dardenne

En DVD

Jessica, Perla, Julie, Ariane et Naïma sont des jeunes filles à peine sorties de l'adolescence, hébergées dans un hôtel maternel, devenues mères alors qu'elles n'étaient encore que des enfants. « Fracassées » par la vie, mal aimées, toxiques et délinquantes,

certaines d'entre elles tracent leurs chemins, difficilement, accompagnées avec bienveillance par un personnel qui ne prend jamais leur place ni ne les jugent. Une main tendue par une femme qui crédite ces gamines « perdues » d'être capables de faire quelque chose de leur vie et l'espoir naît ou re-naît. On ne naît pas parents, on le devient... Si on vous le permet.



## INDOMPTABLES

### Policier franco-africain de Thomas Ngijol

En DVD

Adaptation d'*Un crime à Abidjan*, documentaire de Mosco Lévi Boucault, l'enquête criminelle sur le meurtre d'un policier, menée par le commissaire Billong aux méthodes radicales, elle, se

passé à Yaoundé, au Cameroun. Dans la rue comme au sein de sa famille, homme rigide, de principe et de tradition, il peine cependant à maintenir l'ordre. Le film se veut un peu polar et comédie. C'est beaucoup le portrait d'un pays que l'on connaît mal et d'un père de famille déboussolé.



## SIRÂT

### Film franco-espagnol d'Olivier Laxe

En DVD

Entre *road movie* et film d'aventure aux accents bibliques, cette traversée du désert, dans tous les sens du terme, a du souffle : au cœur des montagnes du sud du Maroc, Luis, accompagné de son fils Estéban, recherche sa fille aînée qui a disparu. Ils s'accrochent à un groupe de

routards-teufeurs, en route vers une énième fête dans les profondeurs du désert, et descendent « aux enfers ». Sirāt signifie, d'ailleurs, « pont de l'enfer ». Impossible d'en dire plus sous peine de « divulguer » le plaisir de découvrir cette fable filmée entre *Mad Max* et *Le Salaire de la peur*. Avec, comme autre « personnage » essentiel, l'obsédante musique techno.

Florence Arnold-Richez

# Au revoir

## Béatrice Gauthier



Près de 100 personnes s'étaient massées, lundi 17 novembre, dès 9 heures, au Foyer pour son culte d'à-Dieu. Les témoignages amicaux et familiaux nous ont rappelé sa forte personnalité et ses nombreuses qualités. C'est son mari, lui-même athée et bénévole, qui lui a fait découvrir le Foyer de Grenelle où elle a trouvé un protestantisme social et militant qui a renforcé sa foi. Elle y a été une figure du soutien scolaire dans le domaine scientifique. Dans sa vie professionnelle, sa compétence et son empathie faisaient d'elle un pilier de son laboratoire. Mais la peinture, l'alpinisme étaient aussi d'autres domaines où elle excellait. Quand le diagnostic du cancer a été posé et qu'elle a dû renoncer à venir au culte, Béatrice nous a exposé la situation avec la clarté de son esprit scientifique, sans apitoiement. Le soutien proche et aimant de sa famille a été pour elle une source de joie et de reconnaissance.

Oui, ce culte d'action de grâce, présidé par Danielle Vergniol dans l'esprit de la mission populaire, était son dernier cadeau.

**Frédéric Bompaire.**

Je suis arrivée en 2004 au soutien scolaire au Foyer. Nous avons tout de suite partagé notre plaisir d'aider les jeunes à « comprendre » ce qu'ils devaient apprendre, elle en physique, moi en maths ! J'avais aussi sympathisé avec Colette Bernard de l'ALPHA, avec laquelle elle partageait la même maison. Et puis, il y avait le culte tous les dimanches... Pendant 15 à 16 ans, j'ai aimé et partagé son engagement auprès des jeunes, qui l'a même conduite à héberger l'un deux que nous avons eu en soutien scolaire, pendant qu'il préparait Pharmacie. Et ceci jusqu'à son succès ! Oui Béatrice a toujours su être discrète et efficace. Je suis reconnaissante de l'avoir connue !

**Madeleine Sfoggia**

## Claire Marchandise

Claire, c'est en 2002/2003 que tu t'es investie pleinement au Foyer pour les cours de FLE. En 2006, tu as assisté Colette Bernard à la coordination puis tu en as pris la succession jusqu'en 2013 avec Christèle Chapel. En prenant la direction du FLE, tu as marqué ta volonté d'exigence et de qualité pour la formation linguistique, notamment en instituant la nécessité d'une formation pour les bénévoles.

Toujours sensible aux problématiques du Foyer, tu as rejoint le comité de rédaction de L'Ami du Foyer puis, en 2016, le conseil d'administration.

Tu as aussi joué à la vendeuse aux Miettes, à plusieurs reprises. Puis tes pas, t'ont portée à Valence où tu as repris cette activité FLE et celle de coaching pour les jeunes.

Claire, nous n'oublierons pas ton engagement fervent au Foyer.

**Christèle Chapel, Jean-Claude Rossignol et Marie-Line Funck**



**Culte :** tous les dimanches à **10h30**. La Sainte-Cène a lieu le premier dimanche du mois.

**Matin spirituel :** **lundis** et **vendredis** de **9h** à **9h45** (hors vacances scolaires), autour d'un texte biblique, spirituel ou d'une autre conviction. Ouvert à toutes et tous. Entrée libre.

**Déjeuner biblique :** **mardis 10 février, 16 mars et 14 avril**, de **12h15** à **13h45**, sur l'Évangile de Luc. Ouvert à toutes et tous. Entrée libre. Chacun.e apporte son repas tiré du sac.

**Les Jeudis de Grenelle :** de **19h** à **20h30**, le **12 février**, « *Pour une écologie exigeante* » et le **2 avril**, « *Menaces sur les associations* ».

**Café associatif :** ouvert à toutes et tous, les **lundis, mardis, mercredis** et **vendredis**, de **14h** à **18h**, et **jeudis** de **16h** à **18h**.

**Miettes :** Les prochaines ventes se tiendront de **10h** à **16h**, les **samedis 11 avril, 6 juin**, et le **19 septembre**.

Tout au long de l'année, le mardi et jeudi entre **14h** et **17h** (sauf semaine précédant une vente), on peut déposer au Foyer gratuitement, les objets, vêtements ou livres dont on souhaite se séparer, pourvu qu'ils soient propres et en bon état. Pour déposer des objets volumineux ou nombreux en une seule fois, merci de bien vouloir appeler au préalable le 06 77 39 60 89.

**Repair Café :** les **samedis 14 mars** et **13 juin**, à **14h**.

**Répar'Ordis :** pour la réparation et la maintenance d'ordinateurs.

De **9h30** à **14h** : les **samedis 14 février, 28 Février, 21 Mars, 11 avril, 25 avril, 9 mai, 30 mai** et **27 juin**.

Pour s'inscrire : 01 45 79 96 97 / [epn@foyerdegrenelle.org](mailto:epn@foyerdegrenelle.org).

**Atelier smartphone :** les **jeudis** de **9h30** à **12h30** et **vendredis** de **14** à **17h**.

1 rendez-vous par semaine possible sur réservation : 01 45 79 96 97 ou [epn@foyerdegrenelle.org](mailto:epn@foyerdegrenelle.org), et en fonction des places disponibles.

### Donnez un téléphone, redonnez des droits !

Le Foyer de Grenelle organise **une collecte éco-solidaire** de téléphones, smartphones et chargeurs. Cette action s'inscrit dans une démarche écologique et responsable, en donnant une seconde vie aux appareils.

Vos dons permettront aux personnes accueillies de **rester en lien** avec leur entourage et les services essentiels, d'**accéder à leurs droits**, effectuer leurs **démarches** administratives, suivre **leurs soins**, faciliter leurs **recherches d'emploi**.

Déposez vos appareils au Foyer de Grenelle, bureau d'Adrien (à côté de l'accueil général) : **9h30 – 12h30** et **14h – 17h**.



## Attention, Foyer en vigie !

Anne-Lise Häcker

**Ici**, on vient d'à côté, de la rue à côté que l'on a parfois pour seule demeure. On vient aussi de plus loin et de très loin, d'Afghanistan, du Bangladesh ou d'ailleurs.

Ici, on entre sans visa, ni titre de séjour. La porte est ouverte.

Ici, le sol n'est pas un droit, c'est une terre riche d'accueil, de tolérance, un territoire que l'on quitte pour y revenir quand on le souhaite.

Ici, l'indifférence, l'exclusion, la discrimination n'entrent pas. Vigilance rouge pour celles et ceux qui voient toutes les couleurs de la pauvreté, de l'isolement, de la solitude.

Ici, on abrite, on reconforte, on restaure, on répare.

Ici, le jardin est planté des fleurs de la générosité, de la fraternité.

Ici, on parle la langue de la solidarité, on reste solidaire, on tente de le devenir davantage encore.

Ici, on agit, on réagit au moment où il le faut, parfois dans l'urgence.

Ici, on prie, on aime, on aide.

Ici, on donne l'éveil, on met en alerte, on éveille l'attention, on voit venir de possibles dérives.

Ici, on défend les droits de la personne humaine.

Attention, Foyer en sentinelle !

**Ici, on veille.**